

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3101

16 décembre 2011

SOMMAIRE

Anchorage Capital Partners Luxembourg S.à r.l.	148817	COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A.	148842
Bail S.A.	148817	COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A.	148843
Barneoud International S.A.	148817	COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A.	148842
Barsac Invest S.A.	148825	COREplus II Lux GP, S.à r.l.	148843
Barsac Invest S.A.	148825	CPI Asia Nippon Sarl	148844
BC Gong S.à r.l.	148825	Credim Benelux S.A.	148843
B&C HoldCo S.à r.l.	148815	Credim Benelux S.A.	148839
B&C HoldCo S.à r.l.	148815	Crete Invest S.A.	148843
Benpol Sàrl	148834	C.S.R. S.A.	148835
Benpol Sàrl	148833	C.S.R. S.A.	148835
Benpol Sàrl	148833	Donako Holding S.à r.l.	148839
BLT Participations	148834	Dutchdelta Finance S.à r.l.	148834
BPU 1 S.à r.l.	148833	Finagra S.A., SPF	148842
Bravida HoldCo S.à r.l.	148816	Fininco	148847
BRB Luxembourg S.à r.l.	148834	For-Sci-Tech Lux S.A.	148847
Burriana S.à r.l.	148816	Galathee S.A.	148848
Burriana S.à r.l.	148816	Galathee S.A.	148848
Bussy S.A.	148835	Global IT Services S.à r.l.	148847
Carolus S.A.	148840	Grace Lodge Care S.à r.l.	148847
C.D.L.O.	148817	Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l.	148848
Cerredo Scheme Lux S.C.S.	148840	Greenwich EquityCo S.à r.l.	148848
Cerredo Scheme Lux S.C.S.	148835	Origin Corp	148808
Cerredo Scheme Lux S.C.S.	148841	Parthenos Seconda S.A.	148802
Cifrinter	148841	Sesame Services S.à r.l.	148816
Clairval Spf S.A.	148841	SHCO 19 S.à r.l.	148825
Compagnie Agricole de l'Est S.A.	148841	Synapsia SA	148834
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A.	148841	Transports Frigorifiques Luxembourgeois s.à r.l.	148836
ComputerCenter	148838	VCL	148842
Contego Packaging Luxembourg S.à r.l.	148838	WTG Holding S.à r.l.	148825
Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l.	148840		

Parthenos Seconda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.490.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARTHENOS S.A. SICAR an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as Société Anonyme, under the Luxembourg Law, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under section B and number 154509,

here represented by Mr. Andrea CARINI, private employee, residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "PARTHENOS SECONDA S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. As long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the Board of Directors of the Company.

Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital The subscribed share capital is set at EUR 2,000,000 (two million euros) consisting of 2,000 (two thousand) shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. As long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate to a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating to a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors or external auditors, appointed by the General Meeting of shareholders which will fix their number, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on the 31 December 2011.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating to a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Thursday of April, at 11.00 AM, and for the first time in 2012. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

The articles of association having thus been established, the party appearing, PARTHENOS S.A. SICAR, declares to subscribe all the issued share capital upon incorporation.

All the shares of a par value of EUR 1,000 (one thousand euros) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of EUR 2,000,000 (two million euros) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand eight hundred euros (EUR 2,800).

Extraordinary general meeting

The above named party, PARTHENOS S.A. SICAR, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2) The number of directors has been fixed at three and have been appointed as the directors of the Company:

M. Andrea CARINI, private employee, born on September 20, 1967 in Tripoli, Libya (LAR), residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

M. Gregorio PUPINO, private employee, born on February 26, 1979 in Taranto (I), residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

M. Benoît DESSY, private employee, born in Bastogne (Belgium), on January 9, 1971 residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3) Has been appointed auditor (réviseur d'entreprises): KPMG Audit S.A.R.L. with its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG with the mission to supervised the Company for a period which will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2013.

4) Has been appointed as Chairman of the board of directors: M. Andrea CARINI, prenamed.

5) The Directors' term of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2013 unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The appearing party does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARTHENOS S.A. SICAR, société d'investissement en capital à risque sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 154509,

ici représentée par Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «PARTHENOS SECONDA S.A.» (la «Société»).

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 11h00 et pour la première fois en deux mille douze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante PARTHENOS S.A. SICAR déclare souscrire intégralité du capital social.

Toutes les actions chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparant préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Andrea CARINI, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli LYBIE (LAR), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, né le 26 février 1979 à Taranto (I), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né à Bastogne (Belgique), le 9 janvier 1971 et demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises chargé de la surveillance de la société KPMG Audit S.A.R.L., avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4. Est nommé premier président du conseil d'administration:

Monsieur Andrea CARINI, précité.

5. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013, excepté révocation ou démission préalable.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

La partie comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Andre Carini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 novembre 2011. LAC / 2011 / 49122. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152697/345.

(110177883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Origin Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.363.

— STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1.- M. Stéphane BIVER, director, born in Watermaël Boitsfort (Belgique) the third day of August 1968, with professional address at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

2.- M. Alain NOULLET, director, born in Berchem Sainte Agathe (Belgique) the second day of November 1960, with professional address at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

Both here represented by M. Benoît CAILLAUD, attorney at law, residing professionally in Luxembourg,

By virtue of two proxies given on 21 October 2011, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and by the present articles.

The company exists under the name of "ORIGIN CORP".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of THREE HUNDRED AND TEN EURO (EUR 310) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "sole director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the sole director of the company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the sole director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements. Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the company and its sole director having an interest conflicting with the one of the company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the company shall be, in case of a Sole director, bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the sole director of the company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such

daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by law or by the articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 15.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of cor-

poration, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provision

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2011.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2012.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. M. Stéphane BIVER, pre-named, FIFTY shares (50).
2. M. Alain NOULLET, pre-named, FIFTY shares (50).

TOTAL: ONE HUNDRED shares (100).

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Cost

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1,000- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
 - a) M. Clive GODFREY, attorney at law, born in Courtrai (Belgique) the sixth day of August 1954, with professional address L2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
 - b) M. Stéphane BIVER, pre-named.
 - c) M. Alain NOULLET, pre-named.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
 - DATA GRAPHIC S.A., having its registered office in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1931 Luxembourg, Avenue de la Liberté, 55 (Liberty Office Center).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Stéphane BIVER, directeur, né à Watermael Boitsfort (Belgique) le 3 août 1968, demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

2. M. Alain NOULLET, directeur, né à Berchem Sainte-Agathe (Belgique) le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

tous deux ici représentés par Me Benoit CAILLAUD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 21 octobre 2011, lesquelles après avoir été signées «Ne Varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet , Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ORIGIN CORP».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui peuvent paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (EUR 31.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'administrateur unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la loi.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée

peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. M. Stéphane BIVER, prénommé, CINQUANTE (50) actions.
2. M. Alain NOULLET, prénommé, CINQUANTE (50) actions.

TOTAL: CENT (100) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
 - a) M. Clive GODFREY, avocat à la Cour, né à Courtrai (Belgique) le 6 août 1954, demeurant professionnellement L2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
 - b) M. Stéphane BIVER, prénommé,
 - c) M. Alain NOULLET, prénommé.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
DATA GRAPHIC S.A., dont le siège social est établi au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, Avenue de la Liberté, 55, (Liberty Office Center).
Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, profession, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47487. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (s) C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150051/373.

(110174458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.794.262,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011153577/14.

(110178833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.794.262,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

—
L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

L'adresse de TK II ColInvest S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011153579/13.

(110178833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Bravida HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 2.327.800,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.235.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bravida Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011153585/14.

(110178832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Sesame Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.050.

—
EXTRAIT

En date du 31 octobre 2011, les associés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Cession de 800 parts sociales détenues par Madame Claudia Zanchetta à Monsieur Giuseppe Castellaneta domicilié au 13, rue de l'Eglise à L-8025 Strassen.

2. Démission de Madame Magalie Zanchetta de son poste de gérante technique.

3. Démission de Monsieur Achour Hamdi de son poste de gérant administratif.

4. Nomination de Monsieur Giuseppe Castellaneta domicilié au 13, rue de l'Eglise à L-8025 Strassen au poste de gérant technique.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2011153903/18.

(110179463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Burriana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.051.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153589/10.

(110179123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Burriana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.051.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153590/10.

(110179124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 70.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153591/10.

(110179355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Barneoud International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 107.044.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153593/10.

(110179476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3C, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 120.980.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011

En date du 10 mai 2011, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme C.D.L.O., constituée suivant acte notarié du 19 octobre 2006, enregistré à Luxembourg A.C. Vol. 30 CS - Folio 15 - Case 6, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 120.980.

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société vers:

L-8360 GOETZINGEN, 3C, rue des Champs

Fait à Goetzingen, le 10 mai 2011.

Dominique Boutay.

Référence de publication: 2011153608/14.

(110179235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Anchorage Capital Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 164.466.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the Twenty-First day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Capital Group, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170, Wilmington, Delaware 19809, United States of America,

hereby represented by Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association

(hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Anchorage Capital Partners Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 – Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director or a class B director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one class A director and of one class B director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one class A director and one class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, under the condition that at least one class A director and one class B director vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Anchorage Capital Group, L.L.C.	12,500	12,500.-	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a sole director, being:

Mr. Gérard Maîtrejean, Attorney at Law, born on 13 June 1967 in Charleroi (Belgium), residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un septembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Capital Group, L.L.C, une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170, Wilmington, Delaware 19809, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Me. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Anchorage Capital Partners Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 – Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^{ème} jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
Anchorage Capital Group, L.L.C.	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par un gérant unique, à savoir:

Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maitrejean, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011152363/411.

(110177362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Barsac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 97.460.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153594/9.

(110179352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Barsac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 97.460.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153595/9.

(110179353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 511.877,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.706.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011153597/11.

(110178822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

**WTG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 19 S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.696.

In the year two thousand eleven, on the twenty seventh day of September.

Before Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SHCO 19 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.696 (the Company), which has been incorporated on July 30, 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1981 dated September 23, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Kirkland Intertrade Corp., a company incorporated under the laws of the British Virgins Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 646174 (Kirkland),

hereby represented by Pedro Reis da Silva, jurist, with professional address at rue Edward Steichen, 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

DZM Gold Mining Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 1598233 (DZM),

hereby represented by Pedro Reis da Silva, jurist, with professional address at rue Edward Steichen, 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(Kirkland and DZM are collectively referred to as the "Shareholders".)

Said proxies, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Change of the name of the Company into "WTG Holding S.à r.l.";
3. Subsequent amendment to article 4 of the Company's Articles;
4. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD);
5. Change of the nominal value of the existing shares and subsequent change of the number of shares;
6. Increase of the share capital from its amount after conversion to an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by way of the creation and issuance of three thousand one hundred ninety (3,190) new shares with par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in cash;
7. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;
8. Subsequent amendment to article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;
10. Amendment to the articles 12 and 13 of the Articles;
11. Re-designation of the existing manager of the Company as class B manager of the Company;
12. Appointment of Maxim Finskiy and Andrey Shchetinin as class A manager of the Company;
13. Appointment of Marjoleine Van Oort and Richard Brekelmans as class B manager of the Company; and
14. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "SHCO 19 S.à r.l." to "WTG Holding S.à r.l." with immediate effect.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "WTG Holding S.à r.l." a private limited liability company."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at September 22, 2011 (i.e., EUR 1.- = USD 1.3448) so that the share capital of the Company is now set at sixteen thousand eight hundred ten (16,810) United States Dollars.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to change the nominal value of the existing shares which shall be changed from one Euro (EUR 1.-) per share to one United States Dollar (USD 1.-) per share.

Therefore, the number of the existing shares shall be subsequently changed from twelve thousand five hundred (12,500) to sixteen thousand eight hundred ten (16,810) shares.

Consequently, the share capital of the Company shall amount to sixteen thousand eight hundred ten United States Dollars (USD 16,810.-) represented by sixteen thousand eight hundred ten (16,810) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand one hundred ninety United States Dollars (USD 3,190.-), so as to bring it from its current amount of sixteen thousand eight hundred ten United States Dollars (USD 16,810.-) represented by sixteen thousand eight hundred ten (16,810) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each to the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), by way of the creation and issuance of three thousand one hundred ninety (3,190) new shares with par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, (i) Kirkland, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three hundred forty eight (348) newly issued shares of the Company, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of one hundred thousand three hundred forty eight United States Dollars (USD 100,348.-) and (ii) DZM, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two thousand eight hundred forty two (2,842) newly issued shares of the Company, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of two thousand eight hundred forty two United States Dollars (USD 2,842), it being understood that such contributions, in the aggregate amount of one hundred three thousand one hundred ninety United States Dollars (USD 103,190.-), shall be allocated as follows:

(i) three thousand one hundred ninety United States Dollars (USD 3,190.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the above subscription, as follows:

Kirkland	2,184 shares of USD 1 each
DZM	17,816 shares of USD 1 each
Total	<u>20,000 shares of USD 1 each</u>

The amount of one hundred three thousand one hundred ninety United States Dollars (USD 103,190.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD).

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each.”

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Tenth resolution

The Shareholders resolve to amend the articles 12 and 13 of the Articles which henceforth read as follows:

“ **Art. 12. Appointment and removal of managers.** The Company is managed by one manager or a board of managers composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

Any or all of the managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 13. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

13.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the relevant law or the present articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

13.2 Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) In exceptional circumstances, circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature, provided that such exceptional circumstances are set for in the circular resolutions.

13.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

13.4. Sole manager

(i) If the Company is managed by a sole manager, all references in the present articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

(ii) The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.”

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to re-designate the existing manager of the Company, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered under the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registered number B 103.336, as class B manager of the Company.

Twelfth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as class A manager of the Company with immediate effect for an indefinite period:

- Mr. Maxim Finskiy born in Moscow, Russia, on March 25, 1966 having its professional address at Tverskaya str., 22, 125009 Moscow, Russia; and

- Mr. Andrey Shchetinin born in Moscow, Russia, on September 3, 1967 having its professional address at Tverskaya str., 22, 125009 Moscow, Russia.

Thirteenth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as class B manager of the Company with immediate effect for an indefinite period:

- Ms. Marjoleine Van Oort, born in Groningen, the Netherlands, on February 28, 1967, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Richard Brekelmans, company manager, born in Amsterdam, the Netherlands, on September 12, 1960, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a result of the above appointments, the Shareholders acknowledge that the Company is now managed by a board of managers consisting of:

1. Mr. Maxim Finskiy, A Manager;
2. Mr. Andrey Shchetinin, A Manager;
3. Ms. Marjoleine Van Oort, B Manager;
4. Mr. Richard Brekelmans, B Manager; and
5. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., B Manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de septembre.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SHCO 19 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.696 (la Société), constituée le 30 juillet 2010 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1981 en date du 23 septembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Kirkland Intertrade Corp., une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est situé au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 646174 (Kirkland),

ici représenté par Pedro Reis da Silva, juriste, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

DZM Gold Mining Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est situé au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1598233 (DZM),

ici représenté par Pedro Reis da Silva, juriste, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(Kirkland et DZM sont collectivement dénommés les «Associés».)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont valablement représentées à cette Assemblée qui est donc correctement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Modification de la dénomination de la Société en «WTG Holding S.à r.l.»;
 3. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société;
 4. Conversion de la devise du capital social de la Société d'euro (EUR) en dollars américains (USD);
 5. Modification de la valeur nominale des parts sociales existantes et modification subséquente du nombre de parts sociales;
 6. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) par voie de création et d'émission de trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en contrepartie d'un versement en numéraire;
 7. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'euros en dollars américains;
 8. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;
 9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société et à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
 10. Modification des articles 12 et 13 des Statuts;
 11. Requalification du mandat du gérant actuel de la Société en gérant de catégorie B de la Société;
 12. Nomination de Maxim Finskiy et de Andrey Shchetinin en tant que gérants de catégorie A de la Société;
 13. Nomination de Marjoleine Van Oort et de Richard Brekelmans en tant que gérants de catégorie B de la Société;
- et
14. Divers.
- III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée lors de la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société de «SHCO 19 S.à r.l.» en «WTG Holding S.à r.l.» avec effet immédiat.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination de «WTG Holding S.à r.l.» une société à responsabilité limitée.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de convertir la devise du capital social souscrit de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) au taux de change de la Banque Centrale Européenne applicable au 22 septembre 2011 (soit EUR 1 = USD 1,3448) de sorte que le capital social de la Société est désormais fixé à seize mille huit cent dix dollars américains (USD 16.810).

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes de un euro (EUR 1) par part sociale à un dollar américain (USD 1) par part sociale.

Dès lors, le nombre de parts sociales existantes sera également modifié, passant de douze mille cinq cents (12.500) à seize mille huit cent dix (16.810) parts sociales.

En conséquence, le capital social de la Société s'élève à seize mille huit cent dix dollars américains (USD 16.810) représenté par seize mille huit cent dix (16.810) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Sixième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 3.190) afin de le porter de son montant actuel de seize mille huit cent dix dollars américains (USD 16.810) représenté par seize mille huit cent dix (16.810) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000), par voie de création et d'émission de trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ces faits, (i) Kirkland, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent quarante-huit (348) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille trois cent quarante-huit dollars américains (USD 100.348) et (ii) DZM, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille huit cent quarante-deux (2.842) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille huit cent quarante-deux dollars américains (USD 2.842), étant entendu que ces apports, d'un montant total de cent trois mille cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 103.190) seront affectés de la manière suivante:

(i) trois mille cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 3.190) seront affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) cent mille dollars américains (USD 100.000) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Les Associés décident de prendre note qu'à la suite de la souscription ci-dessus, la participation dans la Société sera la suivante:

Kirkland	2.184 parts sociales d'un USD chacune
DZM	<u>17.816 parts sociales d'un USD chacune</u>
Total	20.000 parts sociales d'un USD chacune

Le montant total de cent trois mille cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 103.190) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Septième résolution

Les Associés décident de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD).

Huitième résolution

En conséquence des résolutions suivantes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.»

Neuvième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société et à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Dixième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 12 et 13 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 12. Nomination et révocation des gérants.** La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 13. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

13.1. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

13.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée sans avoir reçu l'approbation d'au moins un (1) gérant de catégorie A et d'au moins un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Lors de circonstances exceptionnelles, des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature, à condition que ces circonstances exceptionnelles soient mentionnées dans les résolutions circulaires.

13.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un gérant de catégorie A et d'au moins un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

13.4. Gérant unique

(i) Si la Société est gérée par un gérant unique, toutes les références au Conseil ou aux gérants dans les présents Statuts devront être entendues comme des références au gérant unique, selon le cas.

(ii) La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

(iii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.»

Onzième résolution

Les Associés décident de requalifier le mandat du gérant existant de la Société, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Douzième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Maxim Finskiy, né à Moscou, Russie, le 25 mars 1966, résidant professionnellement au Tverskaya str., 22, 125009 Moscou, Russie; et

- M. Andrey Shchetinin, né à Moscou, Russie, le 3 septembre 1967, résidant professionnellement au Tverskaya str., 22, 125009 Moscou, Russie.

Treizième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Mme Marjoleine Van Oort, née à Groningen, les Pays-Bas, le 28 février 1967, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Richard Brekelmans, gérant de société, né à Amsterdam, les Pays-Bas, le 12 septembre 1960, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence des nominations précédentes, les Associés prennent acte que la Société est désormais gérée par un conseil de gérance composé de:

1. M. Maxim Finskiy, Gérant A;
2. M. Andrey Shchetinin, Gérant A;
3. Mme Marjoleine Van Oort, Gérant B;

4. M. Richard Brekelmans, Gérant B;
5. ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., Gérant B.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Reis da Silva, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13116. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011150107/415.

(110174100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Benpol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 49.382.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153598/10.

(110178929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

BPU 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.618.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions de l'associé unique du 20 octobre 2011 tenue au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, il a été décidé de:

- clôturer la liquidation de la société BPU 1 S.à r.l. et de
- conserver les livres administratifs et comptables de la société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce pour une durée de 5 années à compter du 20 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153602/15.

(110178687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Benpol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 49.382.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153599/10.

(110178930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Benpol Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 7, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 49.382.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153600/10.

(110178931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

BLT Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 154.643.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153601/9.

(110179148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

BRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.659.

En date du 1^{er} septembre 2011, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153604/13.

(110179136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Dutchdelta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.223.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 8A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.077.

Avec effet au 31 octobre, 2011 Monsieur Eric Isaac a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011153641/12.

(110179329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Synapsia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.857.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 avril 2011***NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL**

Le Conseil décide de nommer Monsieur Wim J.A. Rits (avec adresse professionnelle sise 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg), comme Président du Conseil, conformément à l'article 64 paragraphe (2) de la Loi sur les sociétés de 1915 pour une période débutant à la date ci-dessus et se terminant à la date à laquelle Wim J.A. Rits cesse d'être membre du Conseil ou à la date à laquelle le mandat de Wim J.A. Rits aura été révoqué par une résolution du Conseil.

NOMINATION D'UN REVISEUR D'ENTREPRISES

Le Conseil décide de nommer Ernst & Young S.A., Société Anonyme, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153913/18.

(110179132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Cerredo Scheme Lux S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.789.

EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Scheme Lux S.à r.l., associé commandité de la Société, a été transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 28 septembre 2011.

En outre, il résulte des décisions prises par l'associé commandité de la Société en date du 11 octobre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153624/17.

(110178907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Bussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153607/10.

(110179455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

C.S.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.055.

Remplace le bilan déposé le 09.08.2006 sous le numéro 1060083092.06

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153609/11.

(110179035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

C.S.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153610/10.

(110179117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Transports Frigorifiques Luxembourgeois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.546.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Eric FIGAROLI, chauffeur, né à Metz (France) le 12 février 1974, demeurant à F-57130 Vaux, 12, rue de Sellières.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les transports frigorifiques nationaux et internationaux par route.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TRANSPORTS FRIGORIFIQUES LUXEMBOURGEOIS s.à r.l.", en abrégé "T.F.L. s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (€ 24.000.-), représenté par deux cent quarante (240) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les deux cent quarante (240) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Eric FIGAROLI, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille euros (€ 24.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cinquante euros (€ 1.050.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Eric FIGAROLI, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4751 Pétange, 165B, route de Longwy.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FIGAROLI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4257. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011155428/131.

(110179838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

ComputerCenter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.866.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPUTERCENTER SARL

Référence de publication: 2011153615/10.

(110179316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Contego Packaging Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011153616/11.

(110178963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Donako Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.099.

Par résolutions prises en date du 18 octobre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Steven Buckley avec adresse au 1, Rondo ONZ, 35th Floor, 00-124 Warsaw, Pologne, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat.

- Nomination de Sandra Ansay avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153640/15.

(110179477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Credim Benelux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 17.983.

L'an deux mille onze,

le onze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CREDIM BENELUX S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée, suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 12 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 17 du 28 janvier 1981, page 443. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 17 983.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, le 31 mai 2011, sous le numéro 1167 et page 55751.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc TONON, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert, avec effet au 01 octobre 2011, du siège social de la Société de la commune de Bertrange, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 128 rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, avec effet au 1^{er} octobre 2011, de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Bertrange, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 128 rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LECLERC, M. TONON, S. LALLOUETTE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13594. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

Référence de publication: 2011153636/57.

(110178789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.536.

Par résolutions signées en date du 27 juillet 2011, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011153617/14.

(110179260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Carolus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153619/10.

(110179095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Cerredo Scheme Lux S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153622/10.

(110178905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Cerredo Scheme Lux S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.789.

—
Déposé le 14/12/2010 au Registre de commerce des Sociétés et de Luxembourg
La mention rectificative remplacera la précédente version déposée

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153623/13.

(110178906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Clairval Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.642.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19.09.2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RODRIGUES Eugenio, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011153627/17.

(110179018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Cifrinter, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 46.270.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153625/10.

(110179350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153628/10.

(110178808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

—
Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Jean Bodoni, demeurant 180, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg, avec effet au 13 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 novembre 2011.

Fl. Poncelet / J. Brackenier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011153629/13.

(110179272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2011153685/11.

(110179200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.601.

EXTRAIT

Suite à la révocation de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprise en date du 06 avril 2011, les Actionnaires ont décidé de nommer en tant que réviseur d'entreprise PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, à partir du 06 avril 2011 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153630/14.

(110178654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.601.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 9 novembre 2011

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153631/14.

(110179109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

VCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 105.318.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 18 octobre 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de

la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour VCL

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011154747/19.

(110180258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

COREplus II Diversified Feeder, SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153632/10.

(110179110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

COREplus II Lux GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153633/9.

(110179292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Credim Benelux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 17.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153637/10.

(110179428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011153638/14.

(110179025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

CPI Asia Nippon Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.143.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The sole shareholder of the Company CPI Asia Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.-F. Kennedy, Kirchberg, L1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122973 (the "sole shareholder"),

here duly represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 24 October 2011;

The said proxy, initialled "ne varietur" by appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the shareholder of CPI Asia Nippon S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.-F. Kennedy, Kirchberg, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed enacted on August 9, 2007 by and before Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 131143, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2169 on October 2nd, 2007 (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to approve the interim accounts for the financial year ended 14 October 2011 and that a copy of the said annual accounts is filed with this resolution. In addition, the sole shareholder states that no further event occurred between that date and today, so that the interim accounts ended 14 October 2011 are still accurate, and reflect faithfully the current accounting situation of the Company.

Second resolution

The sole shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's managers with respect to their mandate until today.

Third resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder decides to dissolve and put in liquidation the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides and resolves:

That PricewaterhouseCoopers S.à r.l., represented by Ms Anne-Sophie Preud'homme, Partner, and Mr Luc Trivaudey, Partner, both residing professionally at 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting jointly or separately, are appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the sole shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the sole shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, to subcontract or to delegate any task relating to the liquidation with third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the company.

That the liquidator may convene a general meeting at the registered office or at any appropriate location in the Grand-Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to Article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the Article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in Article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law;

That he may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers that they determine and for the period that they will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Shareholder, if any, in accordance with Article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Comparaît:

L'associé unique de la Société CPI Asia Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se trouve au 44, avenue J.-F. Kennedy, Kirchberg, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122973 (ci-après, «l'associé unique»);

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société CPI Asia Nippon S.à r.l. ayant son siège social au 44, avenue J.-F. Kennedy, Kirchberg, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarial en date du 9 août 2007, par devant Notaire Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131143 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2169 le 2 octobre 2007 (la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver la situation comptable close au 14 octobre 2011 et qu'une copie de ces comptes figure en annexe de la présente Assemblée. En outre, l'associé unique constate qu'aucun autre événement

n'est survenu entre cette date et aujourd'hui. Par conséquent, la situation comptable au 14 octobre 2011 reflète toujours de manière fidèle la situation comptable de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société conformément à leur mandat et ce, jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et liquider la Société.

Quatrième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide:

Que la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dûment représentée par Mme Anne-Sophie Preud'homme, Associée, et M. Luc Trivaudey, Associé, tout deux résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant conjointement ou séparément, sera nommée liquidateur afin de procéder à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser l'actif, de payer les créanciers et de distribuer à l'associé unique, en espèce ou en nature, l'entière ou une partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens immobiliers identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir d'exiger de l'associé unique ou de tout autre débiteur le paiement des sommes qu'ils se sont engagés à verser dans la Société et de recevoir leur paiement effectif.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer toutes sommes dues aux créanciers, dès lors que ces dernières n'ont pas encore été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires avec les autorités fiscales afin de mettre la Société en conformité avec la législation en vigueur. Cela inclut, notamment, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement de tout impôt et contribution dus jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de clôturer tout contrat ou engagement en cours et de contracter avec tout prestataire de services pour les besoins de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de céder, de sous-traiter ou de déléguer à des tiers toute tâche relative à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir d'administrer toutes missions annexes qui pourront se révéler nécessaires et utiles à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative en relation avec la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir de convoquer l'Assemblée Générale au siège social de la Société ou à tout autre lieu approprié, au Grand-duché de Luxembourg.

Que le liquidateur fera un rapport à l'Assemblée générale sur l'emploi des valeurs sociales de la Société et soumettra les comptes et pièces à l'appui, pour mettre à jour la documentation comptable et préparer les comptes de liquidation conformément aux prescriptions légales et réglementaires. Il pourra aussi opter et appliquer les principes comptables adéquats. Cela inclut également de préparer un récapitulatif fidèle de toutes les transactions liées à la liquidation, en conformité avec les comptes de liquidation (Article 151 de la Loi).

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'Article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'Article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2011. LAC/2011/49655. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153635/177.

(110179438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Fininco, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.543.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 de la société mère a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FININCO et UMICORE

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011153686/13.

(110179225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

For-Sci-Tech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. 2000 - route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153692/9.

(110179223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Global IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011153695/11.

(110178964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Grace Lodge Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.616.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 novembre 2011 que la société Grace Lodge Care Investments S. à r.l a cédé les 20000 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Investment N° 2 S. à r.l, ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.929

- Gracewell Investment N° 2 S. à r.l détient donc les 20000 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011153696/15.

(110179294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Gracewell Properties (Fareham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.764.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 novembre 2011 que la société Grace Lodge Care Investments S. à r.l a cédé les 200 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Investment N° 2 S. à r.l, ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.929

- Gracewell Investment N° 2 S. à r.l détient donc les 200 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011153697/15.

(110179474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Greenwich EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.040.765,35.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.581.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ian PATRICK

Manager

Référence de publication: 2011153698/11.

(110179011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Galathee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153699/10.

(110179051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Galathee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153700/10.

(110179074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.
